

Les Témoins de Jéhovah sur Internet

L'utilisation du web dans la mobilisation des acteurs d'une controverse

Céline Couchouron-Gurung



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/assr/9433>

DOI : 10.4000/assr.9433

ISSN : 1777-5825

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2007

Pagination : 139-156

ISBN : 978-2-7132-2144-6

ISSN : 0335-5985

Référence électronique

Céline Couchouron-Gurung, « Les Témoins de Jéhovah sur Internet », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 139 | juillet - septembre 2007, mis en ligne le 20 novembre 2010, consulté le 07 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/assr/9433> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.9433>

Céline Couchouron-Gurung

Les Témoins de Jéhovah sur Internet

L'utilisation du web dans la mobilisation des acteurs d'une controverse

De nombreux travaux de recherches en sciences sociales témoignent de l'intérêt des chercheurs pour Internet en tant qu'outil de communication : ces enquêtes portent généralement sur les transformations produites par l'avènement et le développement de ce média au sein des groupes sociaux. En sciences humaines et sociales du religieux, on peut par exemple citer les travaux de Roy, Capone, Hadden et Cowan ou encore Kong et Kitchin (Dejean, 2005).

Pourtant, si l'usage de cette technologie dans les travaux de recherche est désormais communément admis, l'utilisation d'Internet comme objet même des recherches continue de poser la question de la fiabilité des informations obtenues¹. En postulant qu'une enquête menée sur Internet ne dispense pas d'une enquête de terrain « classique » auprès des groupes religieux en question, la plupart des chercheurs contournent l'obstacle épistémologique. La légitimité d'une enquête de terrain réalisée sur Internet peut également être démontrée *a posteriori*, c'est-à-dire au jour des résultats obtenus, indépendamment du problème méthodologique de la fiabilité des sources d'information.

En travaillant sur la controverse autour des témoins de Jéhovah en France², nous nous sommes en effet aperçus que l'appropriation d'Internet par ses principaux acteurs (Témoins de Jéhovah, associations de victimes des sectes et pouvoirs publics), produisait des modifications sociales significatives. Ainsi, la nécessité d'une étude approfondie de la controverse sur le web francophone s'est peu à peu imposée : en montrant qu'elle permet de mieux comprendre la controverse

1. De même, la citation des sources s'avère compliquée en raison du caractère éphémère des pages publiées sur Internet, susceptibles à tout moment d'être réactualisées ou supprimées. Nous citerons donc les adresses des pages consultées lors de l'enquête de terrain, conservées sur support papier et/ou numérique par l'auteur.

2. Nous entendons par « controverse » une accumulation d'affaires, telles que définies par Luc Boltanski (1990, 256) : des « processus d'enrôlement autour d'un cas problématique et litigieux dont la détermination et la décision sont liées aux manœuvres argumentaires et probatoires, et aux efforts de mobilisation développés dans chaque camp ».

dans son ensemble, c'est-à-dire le contexte social dans lequel évoluent les témoins de Jéhovah en France, nous entendons établir la légitimité de notre enquête de terrain en ligne et plus généralement, l'utilité d'Internet pour les recherches en sciences sociales du religieux. Pour ce faire, il convient de rapporter l'étude de terrain menée sur Internet à l'analyse plus générale de la controverse (Couchouron-Gurung, 2005).

Si les principaux acteurs de cette controverse sont bien présents sur la toile, seules l'organisation jéhoviste et les associations de victimes l'alimentent directement en ligne. Aussi peut-on d'emblée s'interroger sur cette première différence liée aux acteurs eux-mêmes et à leur façon de mobiliser les ressources disponibles. De nouvelles formes de mobilisation apparaissent avec Internet, de même que de nouveaux acteurs révélés par les sites web qu'ils animent. Qu'il s'agisse d'initiatives individuelles ou d'actions collectives, ces démarches semblent largement déborder du cadre institutionnel et traditionnel de la mobilisation et méritent d'être analysées.

La seconde différence constatée relève, non pas à proprement parler de l'utilisation d'Internet comme outil de communication par les acteurs de la controverse, mais plutôt de son mode même d'utilisation. Grâce à l'anonymat inédit qu'il procure, Internet semble permettre la libre circulation de la parole, y compris au sein de groupes fondamentalistes où elle est habituellement très encadrée. Ainsi, depuis une petite dizaine d'années, le nombre de sites web consacrés aux témoins de Jéhovah ne cesse de croître – qu'il s'agisse de sites vitrines pour des collectifs civiquement constitués (des associations) ou de sites personnels indépendants (site d'un seul individu).

Mais si nous entendons montrer qu'Internet rend possible la libre circulation de la parole au sein de l'organisation des Témoins de Jéhovah, il convient de préciser que l'objectif de ce travail n'est pas d'en démontrer l'effectivité, ni de dresser un profil sociologique des acteurs qui se saisissent de la possibilité offerte par le net. Il s'agit plutôt de montrer comment ils peuvent s'en saisir et pourquoi, en ayant recours à des exemples.

Mise en ligne et mobilisation des ressources

La plupart des acteurs de la controverse autour des témoins de Jéhovah en France alimentent les affaires sur Internet grâce à la mise en ligne des ressources dont ils disposent. Les sites web ainsi créés leur permettent d'informer les internautes ou de communiquer sur leurs activités.

L'organisation jéhoviste compte deux sites web officiels : celui de l'organisation mondiale des Témoins de Jéhovah³ – la Watchtower Bible and Tract Society – et celui de la filiale française – l'Association des Témoins de Jéhovah de France⁴.

3. <http://www.watchtower.org/languages/francais/index.html>

4. <http://www.temoinsdejehovah.org>

Tous deux ont pour but de mettre en ligne les informations nécessaires aux internautes qui désirent mieux connaître les croyances et les activités des témoins de Jéhovah. Ces sites s'adressent donc à un public non-jéhoviste, mais tandis que le premier concerne plus spécifiquement la doctrine, le site officiel des Témoins de Jéhovah de France vise plutôt à répondre, de manière pédagogique, aux attaques de leurs adversaires.

Ce site, qui constitue un plaidoyer en faveur de l'organisation jéhoviste, s'inscrit dans la controverse et l'alimente grâce aux nombreuses ressources qu'il donne à lire sur le sujet : décisions de justice, communiqués de presse, sondages, etc. La branche française de l'organisation utilise ce site pour communiquer sur des thèmes comme le droit et la liberté religieuse en France ou pour répondre aux attaques de ses adversaires sur des sujets aussi controversés que la transfusion sanguine – que les témoins de Jéhovah refusent au nom d'une doctrine basée sur une lecture littérale de la Bible.

Les deux associations de victimes des sectes reconnues d'utilité publique par l'État français – l'UNADFI et le CCMM⁵ – possèdent également leur propre site web. C'est aussi le cas d'autres associations moins connues en France dont l'objectif est de prévenir les internautes du danger que représentent les sectes : Issue⁶, Vigi-sectes⁷ ou encore Info-sectes⁸. Toutes ces associations francophones mettent en ligne les ressources dont elles disposent : témoignages, reportages et articles de presse, photographies, textes divers, documents, films, etc., dont une partie au moins concerne l'organisation jéhoviste.

Les militants indépendants opposés à l'organisation

De nouveaux acteurs qui débordent largement du cadre traditionnel du militantisme français, apparaissent dans la controverse : Internet permet la mobilisation d'importantes ressources sans que l'appartenance à un ensemble structurant et contraignant soit nécessaire. Ainsi, plusieurs animateurs de sites web consacrés à la « prévention » et la « lutte » contre les témoins de Jéhovah se revendiquent « indépendants », ce qui signifie que leur engagement militant ne s'effectue pas dans le cadre d'une structure associative classique, même s'ils partagent certaines valeurs et actions des associations de victimes des sectes et renvoient fréquemment les internautes vers leurs sites officiels.

On trouve ainsi sur le web francophone une quinzaine de sites personnels constitués en réseau et dont les animateurs ont comme point commun d'être

5. Union Nationale des Associations de Défense de la Famille et de l'Individu (<http://www.unadfi.org>) et Centre Contre les Manipulations mentales (<http://www.ccmm.asso.fr>).

6. http://www.multimania.com/issueweb/site_issue.htm

7. <http://www.vigi-sectes.org>

8. <http://info-sectes.org>

modérateurs d'un forum consacré à l'organisation jéhoviste et baptisé « TJ-Liberté »⁹. Alain¹⁰, Bissierier¹¹, Diaz¹² et Luc¹³ en font partie : chacun d'entre eux renvoie systématiquement ses visiteurs vers les sites web d'autres modérateurs du forum et permet ainsi de multiplier l'offre d'informations disponible. La majorité des militants indépendants a côtoyé l'organisation jéhoviste à un moment donné, soit comme membre, soit comme parent ou ami d'un membre de l'organisation. On trouve sur les sites web de ces militants de nombreux articles consacrés aux différentes affaires de la controverse comme le refus des transfusions sanguines, le prosélytisme en milieu scolaire ou encore le problème de la reconnaissance publique de l'organisation jéhoviste. Les articles publiés en ligne sont généralement très approfondis (Chasson¹⁴, Maynacque¹⁵), les animateurs de « TJ-liberté » effectuant un véritable travail de recensement et de compilation des ressources disponibles : ils proposent par exemple des revues de presse entièrement consacrées aux témoins de Jéhovah (Cossu¹⁶, Alain). Ils peuvent également se faire le relais, sur le web francophone, de sites consacrés à l'organisation jéhoviste en langue étrangère. Ils ont ainsi traduit des textes et documents publiés sur le web mondial : site de Malka au Danemark¹⁷, site de l'association des Témoins de Jéhovah favorables à une réforme sur la question du sang (AJWRB)¹⁸ – ou encore sites consacrés aux victimes d'agressions sexuelles au sein de l'organisation jéhoviste (Silent Lambs¹⁹, ou Sexual Abuse/Child Abuse Among Jehovah's Witnesses²⁰).

La mise en place de réseaux sur Internet favorise également la réalisation d'actions ponctuelles grâce à la mobilisation rapide et efficace des militants qui gravitent autour des associations de victimes des sectes, qu'ils soient, ou non, indépendants. L'observation en temps réel d'une affaire liée à la question des transfusions sanguines – « l'affaire Rémi » – permet de mieux comprendre ce processus de mobilisation. En avril 2001, un père de famille français contacte l'ADFI-Nord car son fils Rémi (21 ans), témoin de Jéhovah atteint d'une leucémie aiguë, refuse toute transfusion sanguine du fait de ses convictions religieuses. L'association locale informe les membres de la Coordination Nationale des Victimes de l'Organisation des Témoins de Jéhovah et les militants indépendants qui gravitent autour. Tous les membres du réseau décident d'agir « pour tenter de sauver Rémi » et lancent une grande campagne d'information, notamment

9. <http://www.tj-liberte.org>

10. <http://www.multimania.com/palain>

11. <http://www.chez.com/dbissierier/index.htm>

12. <http://www.multimania.com/hendiaz/sommaire.html>

13. <http://www.multimania.com/jgluc/index.html>

14. <http://chez.com/tjrecherches/index.com>

15. <http://multimania.com/maynacque/>

16. <http://www.multimania.com/tussier/tj.htm>

17. <http://www.malka.com>

18. <http://www.ajwrb.org>

19. <http://www.silentlambs.org>

20. <http://www.exjws.net/sexabuse/index.htm>

par le biais de leurs sites web. Des journalistes sont ainsi contactés et le journal *le Monde* consacre deux articles à l'affaire le 10 et le 14 avril. Deux jours plus tard, le réseau lance une pétition électronique de soutien au père de Rémi : cette action a pour but « d'informer le Premier Ministre des conséquences que l'enseignement des Témoins de Jéhovah produit » et « d'exiger des instances dirigeantes du mouvement des Témoins de Jéhovah qu'elles informent leurs adeptes que dans certaines circonstances, les transfusions sanguines sont nécessaires pour la survie ». Si les pouvoirs publics français ont en effet mis en place des mesures de contournement afin de transfuser les mineurs dont le pronostic vital est engagé, la jurisprudence actuelle n'est pas favorable aux médecins qui transfusent un patient majeur contre sa volonté. La mobilisation, dans cette affaire, de tous les militants gravitant autour des associations de victimes des sectes, n'a pris que quelques jours, car Internet leur a permis de coordonner leur action sans aucune contrainte géographique ou horaire. L'affaire prend progressivement de l'ampleur jusqu'au 25 avril 2001, date du décès de Rémi. Internet constitue donc un outil extrêmement précieux pour les militants des associations de victimes des sectes et les militants indépendants, grâce à la constitution de réseaux permettant une transmission rapide des informations et une mobilisation efficace.

L'étude de ces nouveaux acteurs de la controverse valide les travaux menés par Jacques Ion (1997) sur l'évolution du militantisme en France : les militants indépendants, animateurs de sites web constitués en réseaux, correspondent en effet au modèle de « l'engagement distancié », qui se distingue de « l'engagement militant » et se caractérise par le détachement des individus de leurs appartenances, la valorisation des ressources personnelles, les mobilisations ponctuelles sur des objectifs limités pour une durée déterminée et une préférence pour l'action directe et l'efficacité immédiate même restreinte. L'absence d'adhésion formelle à un groupement idéologique ne signifie donc pas un désintéressement grandissant pour la chose publique, mais de nouvelles formes d'engagement différentes, toutes aussi intenses selon J. Ion.

Les nouveaux acteurs de la controverse

L'explosion des sites personnels sur Internet ne concerne toutefois pas uniquement les militants indépendants qui gravitent autour des associations de victimes des sectes, mais aussi des membres de l'organisation jéhoviste. On trouve en effet sur le web francophone, une dizaine de sites personnels animés par des individus qui se revendiquent témoins de Jéhovah et s'inscrivent dans une démarche attestataire vis-à-vis de l'organisation. Ils utilisent Internet pour entrer dans la controverse et défendre leur foi (Davy²¹, Franck²², Thierry²³, Aquila²⁴),

21. Adresse actuelle : [<http://droit.Témoins.de.Jéhovah.free.fr>]

22. <http://www.geocities.com/Athens/Delphi/6253/Depart.html>

23. <http://members.tripod.com/~euaggelion2414/index.html>

24. <http://www.multimania.com/aquila/>

pour faire partager le fruit de leurs recherches sur la Bible (Christophe²⁵), communiquer des informations sur le groupe (Mario²⁶ et ses nombreux liens) ou encore pour revendiquer leur appartenance aux Témoins de Jéhovah et montrer qu'on peut être jeune, moderne, témoin de Jéhovah et heureux (Tina²⁷, Francis²⁸).

La majorité de ces animateurs prend d'emblée des précautions et dissocie leur site personnel des sites officiels de l'organisation jéhoviste. Ainsi, le but du site de Franck est de « magnifier le nom de Dieu dont le nom est Jéhovah », mais il précise que ce « n'est pas un site officiel de l'Association des Témoins de Jéhovah de France ou de la Watchtower Bible and Tract Society » et que « son contenu n'engage que son auteur ». Thierry précise dans un texte défilant sur sa page d'accueil : « Ce site n'est absolument pas un site officiel des Témoins de Jéhovah mais celui d'un individu témoin de Jéhovah ». Il ajoute : « Je suis donc seul responsable de son contenu ». Ces précautions s'avèrent en effet nécessaires dans la mesure où l'organisation jéhoviste décourage systématiquement la création de sites personnels par des témoins de Jéhovah.

Internet : un média hors de contrôle

La position officielle des Témoins de Jéhovah sur Internet, et l'utilisation qu'il convient d'en faire, est révélée par le Collège Central dans le numéro du 22 juillet 1997 de la revue *Réveillez-vous !* Ce numéro, spécialement consacré au média Internet, expose l'essentiel de la position de l'organisation, affinée au fil des ans. L'objectif annoncé est d'informer les lecteurs sur Internet, tout en les aidant à déterminer s'ils ont « personnellement intérêt à l'utiliser ». Il s'agit, en fait, de mettre en garde les fidèles contre les dangers de ce média : tout en détaillant ses utilités et usages possibles, de nombreux appels à la prudence parsèment le texte. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les forums de discussion : « Le contenu des forums reflète les centres d'intérêt, le point de vue et les valeurs morales de leurs usagers, aussi faut-il se montrer prudent ». L'IRC (Internet Relay Chat) fait, quant à lui, l'objet de ce rappel : « Bien sûr, les chrétiens sont conscients que les principes bibliques relatifs aux fréquentations, comme celui que l'on trouve en Corinthiens 33,1-15, s'appliquent dans tous les aspects de leur vie, et concernent, par conséquent les forums de bavardage sur Internet ». Le choix du terme « bavardage », péjoratif, renforce l'idée du manque de fertilité et de la perte de temps liés à l'utilisation de ce nouvel outil de communication, thèmes qui seront développés dans la suite de l'article.

25. <http://chez.com/labible/>

26. <http://www.chez.com/youppi/>

27. <http://www.multimania.com/tinagauthier/>

28. <http://yhwh.free.fr>

Au fil du texte, qui explique de façon très pédagogique ce qu'est Internet et décrit ses services et applications, l'attention du lecteur est attirée sur la dangerosité de ce média et sur les raisons de s'abstenir de l'utiliser. La première raison invoquée est celle du coût financier : Internet serait un enjeu commercial et répondrait à un besoin créé de toute pièce en vue d'obtenir des profits. Le lecteur doit donc faire attention aux dépenses liées à son utilisation : droit d'inscription, abonnement, achat de matériel, qui ne correspondent pas forcément aux véritables besoins de l'internaute jéhoviste. Il lui est ainsi conseillé de profiter des accès gratuits offerts par les bibliothèques et les écoles publiques, de façon à avoir une idée précise de ses besoins.

Le problème de la sécurité informatique est également évoqué : Internet ne permet pas de garantir à son utilisateur la protection totale de son intimité. Ce thème repris plusieurs fois n'est pourtant pas l'argument principal. La gestion du temps semble être la cause essentielle des réticences jéhovistes : il ne faudrait pas que l'utilisation de cet outil nuise au développement de la spiritualité. Les auteurs rappellent que « naturellement, les activités spirituelles constituent la priorité absolue du chrétien ». Un Témoin de Jéhovah doit en effet se consacrer aux « activités familiales et spirituelles » : « Ce n'est pas en surfant sur le Net que l'on recevra des bienfaits éternels, mais en utilisant son temps pour apprendre à connaître le seul vrai Dieu et son fils, Jésus Christ, et en appliquant avec zèle cette connaissance ».

L'utilisation d'Internet n'est donc pas sans conséquence et *Réveillez-Vous !* met en garde les parents. Sous le vernis high-tech se cachent ainsi quelques-uns des maux qui affligent la société : la pornographie et la pédophilie. Les Témoins de Jéhovah encouragent donc les lecteurs à exercer un véritable contrôle parental, dans la mesure où la plupart des dispositifs technologiques de protection sont faillibles. L'article fournit ensuite aux parents « les précautions pratiques et raisonnables à prendre » : « N'oublions pas que les adultes aussi ont tout intérêt à prendre des précautions. Il est déjà arrivé que certains se retrouvent avec des "amis" indésirables et de sérieux problèmes sur les bras parce qu'ils avaient manqué de prudence. Le parfum de mystère qui entoure les conversations en direct sur Internet, créé par l'absence de contact visuel et l'anonymat que procure un pseudonyme, a levé les inhibitions de quelques-uns et leur a inspiré un faux sentiment de sécurité ». Cette nouvelle mise en garde contre les espaces de discussion sur Internet vise particulièrement « les groupes de discussion qui débattent de sujets religieux ou controversés ». Il existe en effet sur le web francophone de nombreux forums consacrés aux questions religieuses et sectaires ; certains sont entièrement consacrés aux témoins de Jéhovah et peuvent être animés par des fidèles (Witnet²⁹) ou des militants opposés à l'organisation jéhoviste (TJ-Liberté). Ainsi, les parents qui veulent protéger leur famille et éviter les problèmes

29. <http://www.witnesses.net>

ne doivent en aucun cas laisser l'un des leurs fréquenter les espaces de discussion sur Internet.

L'usage d'Internet n'est donc pas strictement interdit aux témoins de Jéhovah, même si les nombreuses mises en garde visent à décourager son utilisation. Il en va de même pour la création de sites personnels : en 1997 dans le *Ministère du Royaume* du mois de novembre, l'organisation informe les lecteurs qu'il existe un site web de la Société sur Internet et « qu'il n'est pas nécessaire qu'à titre personnel » des pages sur les témoins de Jéhovah, leurs croyances et leurs activités, soient créées.

Ces mises en garde successives n'empêchent pas le développement exponentiel des sites personnels et des forums de discussion portant sur l'organisation jéhoviste. Aussi, deux ans plus tard, le ton se durcit. Le *Ministère du Royaume* de novembre 1999, martèle : « Soyons conscients des dangers d'Internet » et fait connaître les cas d'exclusion y afférant dans un article intitulé : « Malheureusement apostats ». L'infiltration de la toile par des apostats est en effet l'argument développé pour condamner de manière systématique la création de sites personnels par des fidèles témoins de Jéhovah et la fréquentation des forums de discussion.

La critique systématique de l'organisation jéhoviste à l'encontre des animateurs de sites web ou de forums de discussion est très mal vécue par certains d'entre eux. C'est le cas d'Obed Fernandez, créateur de *witnesses.net* (*witnet*), qui dans une « lettre d'adieu » datant du 13 décembre 2000, annonce la mise hors ligne de son site qu'il considère pourtant comme « une destination agréable pour de nombreux témoins de Jéhovah en ligne ». « *Witnet* » avait été créé en février 1998 avec l'idée de « fournir la meilleure communauté pour les témoins de Jéhovah ». Obed raconte dans cette lettre les difficultés rencontrées par ceux qui « ont essayé des projets web alors qu'ils étaient d'actifs témoins ». En plus d'avoir été « jetés à terre par le *Ministère du Royaume* de novembre 1999 qui a condamné les projets de site web par des témoins de Jéhovah », certains d'entre eux « ont reçus des avertissements sévères par leurs aînés locaux » : « Beaucoup ont prêté attention aux conseils. Certains le firent tranquillement, comme Dave Dughi de *witnesses.miningco.com*. D'autres ont exprimé publiquement une mesure d'appréhension, comme Holger Helms de “*jwnet.org*” ». Obed poursuit : « En dépit de l'opposition véhémente de l'organisation contre des sites web de témoins de Jéhovah, il y a eu une prolifération de sites conçus par des témoins fidèles, la plupart d'entre eux étant des enfants de “*witnet*”. Ceux-ci attirent des milliers de lecteurs quotidiens, ce qui m'apporte une grande satisfaction ». Certains internautes jéhovistes ont également essayé de contourner l'interdiction en garantissant la sûreté de leur espace de discussion ; c'est par exemple le cas du forum « *Jw.chat.Net* »³⁰ qui affirme être la communauté de témoins de Jéhovah « la plus propre jamais vue sur le web », même si les arguments et méthodes employés pour garantir leur espace « sans apostat » ne semblent pas très convaincants.

30. <http://www.jw.chat.net>

L'ombre de l'exclusion brandie dans l'article de 1999 ne suffit pas à juguler le mouvement : Internet offre en effet la possibilité de garder l'anonymat et l'organisation jéhoviste ne peut pas contrôler efficacement cette vague de fond. De plus en plus de sites apparaissent, dopés par la possibilité nouvelle offerte aux fidèles de se raconter en tant que témoins de Jéhovah et de s'exprimer librement.

La libre circulation de la parole

Internet permet à tout individu ou collectif muni d'un ordinateur et d'une connexion de s'exprimer librement, sans contrainte. Trois sites témoignent plus particulièrement de l'exploitation qui peut en être faite par certains fidèles – ou ex-fidèles – témoins de Jéhovah qui expriment ainsi un désaccord avec la politique mise en œuvre par le Collège Central, l'organe dirigeant de l'organisation mondiale des Témoins de Jéhovah. Il s'agit du site américain « New Light On Blood »³¹ de l'association AJWRB³², du site de l'association américaine « A Common Bond »³³, composée de témoins et d'anciens témoins de Jéhovah homo-, bi- ou transsexuels et celui de LVFTJ³⁴, une association composée d'ex-témoins qui reprochent à l'organisation jéhoviste de s'être compromise et rompent avec elle pour créer un nouveau mouvement.

Si ces trois collectifs affirment exister en dehors du monde virtuel, c'est Internet qui en fait de véritables acteurs de la controverse³⁵. Chacun d'entre eux l'utilise selon les objectifs et les contraintes qui lui sont propres. L'AJWRB entend ainsi, grâce à son site, constituer un groupe de pression interne à l'organisation jéhoviste : il s'agit en fait de tirer parti de l'anonymat procuré par Internet pour dénoncer de l'intérieur, la politique officielle sur la question du sang. L'association ACB souhaite quant à elle constituer un groupe de pression extérieur à l'organisation et susciter une réflexion chez les témoins de Jéhovah autour de la question de l'homosexualité³⁶. Cette ambition est réalisée grâce à la visibilité que lui procure son site web. Enfin, contrairement aux deux associations précédentes, l'objectif principal de LVFTJ n'est pas de constituer un groupe de pression pour faire évoluer la politique de l'organisation jéhoviste. Il s'agit plutôt de développer,

31. Traduit par les opposants sur le web francophone par « Nouvelles lumières sur le sang ». <http://www.ajwrb.org>

32. Associated Jehovah's Witnesses for Reform on Blood : les Témoins de Jéhovah favorables à une réforme sur la question du sang.

33. <http://www.gayxjw.org>

34. La Vrai Foi les Témoins de Jéhovah (<http://the-true-jw.oltania.ro/index-fr.html>)

35. L'AJWRB et ACB sont des associations américaines, LVFTJ est une association roumaine. Leurs sites web sont présents sur le web francophone, soit directement (cas de New Light On Blood : le site de l'AJWRB entièrement traduit en français et du site web de LVFTJ) ou indirectement (cas du site d'ACB, partiellement traduit et cité par d'autres acteurs de la controverse).

36. L'association affirme en effet être essentiellement composée d'ex-témoins de Jéhovah, même si elle est ouverte sans condition aux témoins actifs.

parallèlement à l'organisation mère, une nouvelle structure composée de témoins de Jéhovah déçus (refroidis ou exclus). En lui permettant d'entrer dans la controverse et d'exposer ses arguments, Internet lui offre la possibilité de toucher le public visé.

L'AJWRB : un groupe de pression interne

L'avènement de groupes de pression internes à l'organisation jéhoviste n'est pas proprement inédit dans l'histoire des Témoins de Jéhovah (Franz, 1983). L'AJWRB affirme en effet être constituée de membres influents de l'organisation, et d'anciens³⁷ de congrégations issus de différents pays. Soumis continuellement au contrôle des autres fidèles, les témoins de Jéhovah, influents ou non, ne peuvent dénoncer la politique du Collège central sans aussitôt risquer l'exclusion. Avec Internet et l'anonymat qu'il permet à ses utilisateurs, il devient possible de contester tout en restant à l'intérieur de l'organisation, ce qui constitue une nouveauté dans l'histoire du groupe. Le site « New Light on Blood » permet à l'AJWRB d'exposer ses arguments et de mobiliser l'opinion publique à sa cause.

Elle publie ainsi en ligne une « chronologie historique de la question du sang chez les Témoins de Jéhovah ». Le premier argument mis en avant concerne le caractère « arbitraire » des interprétations des textes religieux : la position de l'organisation changerait en fonction de la personnalité qui la dirige. L'article rappelle ainsi, en s'appuyant sur *La Tour de Garde de Sion* du 15 novembre 1892, que Russell – fondateur de l'organisation – « estimait que la loi alimentaire sur le sang (ne pas en consommer) ne concernait pas les chrétiens modernes » et ce, d'après l'AJWRB, bien avant l'utilisation des transfusions sanguines. C'est après la mort de Russell que changerait graduellement la position de l'organisation, bien qu'elle ne soit pas sujette à controverse avant l'utilisation courante des transfusions sanguines.

Le second point de l'argumentaire de l'AJWRB, consiste à établir un parallèle entre vaccination et transfusion sanguine. Si la vaccination ne constitue plus de nos jours un interdit pour les témoins de Jéhovah (contrairement à la transfusion sanguine), l'article de l'AJWRB rappelle qu'elle était considérée comme un crime en 1923 avant d'être officiellement autorisée en 1952 : « la pratique de la vaccination est un crime, un outrage et une illusion. Cela n'a jamais sauvé une seule vie »³⁸. Pour l'association, c'est la nomination en 1919 de Clayton J. Woodworth au poste de rédacteur en chef de *L'Âge d'Or* qui est le point de départ de la doctrine jéhoviste sur le sang : « Woodworth utilisa ce magazine comme porte-voix pour ses conceptions personnelles sur la science et la médecine ». L'interdiction de la vaccination, « une injection directe de produit animal dans la circulation sanguine et une violation directe de la loi de Jéhovah Dieu »³⁹, en est la

37. Le terme « ancien » désigne ici un « grade », une responsabilité au sein de l'organisation jéhoviste.

38. *L'Âge d'Or*, 1^{er} mai 1929, Watchtower Bible and Tract Society.

39. *Ibid.*, 24 avril 1935.

conséquence directe : elle n'est donc abandonnée qu'après la mort de Woodworth. L'AJWRB rapporte que des témoins se faisaient encore vacciner douze ans après avoir appris que la vaccination antivariolique ne contenait pas de sang. Selon elle, « l'interdiction n'a pas été officiellement levée avant 1952 par respect pour Clayton J. Woodworth qui s'y était si fortement opposé », malgré le contexte médico-social des dix-sept années d'interdiction marquées par une épidémie redoutable de variole. L'AJWRB rappelle qu'en 1921 on dénombrait 100 000 cas de variole « rien qu'aux États-Unis » avec une mortalité de 40 %. Le refus de vaccination des témoins de Jéhovah aurait alors posé de nombreux problèmes à la société : les enfants, par exemple, ne pouvaient pas se rendre à l'école sans un certificat de vaccination. L'association en conclut que des personnes ont « injustement souffert d'une maladie et sont morts, suite à l'interdiction par l'organisation jéhoviste des vaccinations ».

Cet historique de la position jéhoviste relative à la vaccination a pour but d'interroger le lecteur quant à la pertinence du refus actuel des transfusions sanguines. Si l'interprétation officielle des textes bibliques sur laquelle se fondait le refus de la vaccination a évolué au cours du temps, comment savoir si l'interprétation actuelle du refus des transfusions sanguines n'est pas sujette à caution ? Dans ce cas, de nombreuses personnes auront souffert et seront mortes inutilement, suite à une interprétation personnelle et donc nécessairement arbitraire des textes sacrés. De plus, l'AJWRB rappelle qu'à l'époque même où la Société condamnait la vaccination, « le don du sang pour une transfusion [était] à féliciter »⁴⁰ : un médecin ayant fait don d'un litre de son propre sang lors d'une urgence, est considéré comme un héros par la revue jéhoviste *Consolation* du 25 décembre 1940. Pourtant, moins de cinq ans plus tard la Watch Tower interdit officiellement les transfusions sanguines et les produits dérivés : ces techniques « déshonorent Dieu et sont païennes »⁴¹. Le don du sang est interdit en 1959 parce que, « d'après les Écritures, le sang ne [devait] pas être jeté à terre, cela inclu[an]t, selon la Société, qu'il est mal de faire prélever son propre sang pour le stocker et se l'injecter plus tard »⁴².

L'AJWRB constitue donc un exemple intéressant d'association qui se saisit de l'opportunité offerte par Internet pour tenter d'influencer la politique de l'organisation. Toutefois, comme le souligne Guy Canonici, président de la Fédération Chrétienne des Témoins de Jéhovah de France en entretien⁴³, on ne peut pas être sûr que les associations virtuelles existent en dehors d'Internet. Il est en effet impossible de savoir avec certitude si celles-ci sont représentatives ou si elles influencent l'organisation, à moins bien entendu de mener une enquête de terrain pour le déterminer, ce qui n'est pas l'objet de ce travail de recherche.

40. *Ibid.*, 29 juillet 1925.

41. La Tour de Garde, 1er juillet 1945, Watchtower Bible and Tract Society.

42. *Ibid.*, 15 octobre 1959, Watchtower Bible and Tract Society, version anglaise.

43. Entretien mené à Louviers le 26 août 2003.

Toutefois, l'existence même de l'AJWRB est suffisante pour montrer qu'Internet favorise particulièrement l'émergence de groupes de pression internes à l'organisation des Témoins de Jéhovah.

ACB : un groupe de pression extérieur

L'exemple de l'association ACB mérite également d'être rapporté : tout en revendiquant une existence de fait, elle s'insère dans la controverse grâce à la création d'un site web consacré à la question de l'homosexualité. ACB affirme être composée d'ex-témoins de Jéhovah (dont des témoins de Jéhovah « refroidis ») mais elle s'adresse à tous, y compris aux actifs⁴⁴. Son objet social est d'aider les témoins homosexuels, bisexuels ou transsexuels, indépendamment de leur statut vis-à-vis de l'organisation. La tentative de censure de son site web a attiré l'attention de toute la communauté homosexuelle américaine sur les difficultés rencontrées par les « témoins de Jéhovah gays et lesbiennes »⁴⁵.

Six mois après son lancement en janvier 1998, le site web de l'association est mis hors ligne par son hébergeur Geocities. Celui-ci reproche à l'animateur, Jim Moon, la présence d'une illustration extraite de la publication jéhoviste *Knowledge That Leads To Everlasting Life*, protégée par un copyright. Une plainte a été adressée à l'hébergeur pour violation des droits de reproduction ; Geocities a réglé le problème en mettant le site d'ACB hors ligne et en envoyant un courrier électronique à Jim Moon pour lui en expliquer la raison. Cette fermeture a été médiatisée, ce qui lui a offert une publicité inattendue. Jim Moon aurait ainsi reçu des centaines de mails et d'appels téléphoniques de soutien. Le magazine américain *Echo* (Arizona), dédié à la communauté gay et lesbienne, a même consacré une série d'enquêtes et un numéro spécial au problème de l'homosexualité chez les témoins de Jéhovah.

La réponse d'ACB à l'organisation jéhoviste ne s'est pas fait attendre. Dans un courrier adressé à R. Moake, responsable de la mise hors ligne du site, Jim Moon dénonce les méthodes employées par l'organisation, qui aurait pu le contacter directement en vue d'un arrangement, au lieu de censurer le site en entier. Il estime qu'il y a sur le net des centaines de sites (dont beaucoup sont hébergés par Geocities), qui appartiennent à des témoins de Jéhovah. Sur trois cents sites consultés, liste à l'appui, on trouverait un très grand nombre d'illustrations empruntées aux publications de l'organisation jéhoviste, de même que des logos et des textes ; or Jim Moon fait remarquer que nulle part ne figure la

44. Il est courant de faire la distinction entre les témoins de Jéhovah « actifs », ceux qui participent aux activités de l'organisation, et les « refroidis », témoins de Jéhovah baptisés mais qui n'accomplissent plus l'ensemble des devoirs religieux prescrits par l'organisation. Les exclus sont quant à eux d'ex-témoins de Jéhovah, plus comptabilisés comme membres de l'organisation jéhoviste.

45. Selon l'organisation jéhoviste, il s'agit d'apostats, même s'ils se revendiquent témoins de Jéhovah.

mention d'une quelconque autorisation de la part de l'organisation. Pourquoi le site d'ACB fait-il donc les frais d'une plainte et pas les autres sites ?

Pour comprendre cette tentative de censure, il convient de préciser que l'illustration incriminée était censée illustrer la Résurrection ; on pouvait voir en arrière-plan des personnes du même sexe s'embrasser. La récupération d'une illustration utilisée par les témoins de Jéhovah sur un site dont le but est de constituer un réseau international de soutien aux témoins et ex-témoins (actifs, refroidis ou exclus) homo-, bi- ou transsexuels, a entraîné la colère de l'organisation jéhoviste et la censure du site qui répondrait pourtant à un véritable besoin puisque, selon Jim Moon, il aurait reçu, en six mois, plus de 57 000 visiteurs. Ce besoin serait provoqué par la souffrance d'individus dont les orientations sexuelles contredisent les valeurs : pour l'organisation jéhoviste, l'homosexualité est « comparable à la pédophilie », à la bestialité et résulte d'une « possession démoniaque ». Il faut reconnaître que les adjectifs les plus souvent utilisés dans les publications jéhovistes pour décrire les relations intimes entre personnes du même sexe sont : « détestables » ou encore : « abominables ». Les témoins de Jéhovah jugent que seule la relation sexuelle au sein du mariage hétérosexuel est convenable⁴⁶ : selon eux, la Bible condamne les relations hors mariage et l'homosexualité. Les principaux passages cités pour le démontrer sont extraits de la Genèse (19,1-28) avec l'histoire de Sodome et Gomorrhe.

Pour ACB, une toute autre lecture de la Bible basée sur une traduction différente est possible et la position de l'organisation jéhoviste est donc inacceptable. Si l'organisation n'exclut pas un fidèle du fait de ses orientations sexuelles, la pratique de relations homosexuelles est, par contre, strictement interdite et « condamnable ». De nombreux témoignages publiés sur le site d'ACB ou sur des pages personnelles accessibles à partir de ce site, montrent que les témoins de Jéhovah jugés « coupables » de relations homosexuelles peuvent être exclus. L'exclusion n'est pourtant pas automatique, surtout si le « coupable » est « repentant ». En fait, un témoin de Jéhovah peut se déclarer homosexuel et rester un actif membre de la congrégation, à condition d'observer un strict célibat. Le mariage est, dans ce cas, selon les différents témoignages publiés, fortement encouragé par les anciens, bien que la « guérison par le mariage »⁴⁷ ne soit pas officiellement prônée par l'organisation. Un témoin de Jéhovah a donc le choix entre une vie d'hétérosexuel ou de célibat.

Cette condamnation de l'homosexualité aurait, selon ACB, de graves conséquences sur la vie des fidèles homosexuels. Même ceux qui réussissent à dépasser le problème de l'acceptation de soi, et évoquent auprès de la congrégation leur orientation sexuelle, souffriraient de l'amalgame entre orientations et pratiques

46. Knowledge That Leads To Everlasting Life, Watchtower Bible and Tract Society of Pennsylvania, 1995.

47. Expression utilisée par les témoins de Jéhovah, *Ibid.*, *op.cit.*

sexuelles. D'après les témoignages, beaucoup d'entre eux auraient, en effet, été écartés des rencontres et des réunions après l'aveu de leur homosexualité.

Internet permet donc à ACB, une association de fait, de compter parmi les acteurs de la controverse : les témoignages et arguments développés sur son site web sont ensuite utilisés par d'autres acteurs, y compris d'autres médias qui dévoilent la problématique de l'homosexualité dans certains groupes fondamentalistes comme les Témoins de Jéhovah. Cette nouvelle visibilité combinée à l'anonymat offert par Internet, permet à ACB de s'adresser à tous les internautes concernés, y compris les fidèles actifs au sein de l'organisation.

LVFTJ : un exemple de groupe contestataire révélé par Internet

L'Association la Vraie Foi Les Témoins de Jéhovah (LVFTJ) constitue un exemple d'acteur dévoilé par la controverse sur Internet. Elle est créée le 2 mai 1992 en Roumanie, lors du congrès « Enflamme-toi et dis la vérité », qui se déroule dans la ville de Cluj-Napoca. Des témoins roumains auraient alors décidé de créer leur propre structure en se séparant de l'organisation jéhoviste, accusée d'avoir baissé le niveau des exigences en matière de moralité. Selon les dires de l'association, rapportés sur leur site Internet, les trois mille personnes présentes se seraient alors constituées en association et auraient déclaré leur position vis-à-vis de l'organisation mère. Cette dernière est pour eux l'œuvre du Diable, dont le but est d'égarer les vrais témoins de Jéhovah : « le Diable a formé une imitation de la véritable classe fidèle et développe aujourd'hui une action d'égarement pour tromper et fourvoyer les élus. Cet homme du mal et son action sacrilège s'identifie à l'œuvre actuelle de la Société Watchtower de Brooklyn, New York, États-Unis, qui est tombée proie à la conspiration politico-religieuse »⁴⁸.

L'association La Vraie Foi Les Témoins de Jéhovah de Roumanie reproche à la Société de la Tour de Garde de s'être compromise avec le monde et d'avoir abandonné les exigences de la foi véritable. C'est pourquoi elle affirme que « cette société ne respecte plus les principes de base de la foi ». Elle reproche à l'organisation mère d'avoir baissé le niveau d'exigence afin de devenir une religion et d'accueillir le plus grand nombre possible de fidèles : « Étant compromise, la Société Watchtower a édulcoré le message tranchant exposé depuis 1922 et jusqu'à ce jour, le rendant agréable aux représentants de Satan (...). Se faisant nommée "religion véritable", ces faux Témoins de Jéhovah courent à l'accomplissement du but de Satan, qui a voulu changer l'adoration pure en une adoration formelle, afin d'attirer le plus grand nombre possible de gens et transformer la foi véritable des Témoins de Jéhovah en une nouvelle religion ».

La constitution de l'association La Vraie Foi Les Témoins de Jéhovah aurait donc pour but de « conserver non compromise et immaculée la véritable foi »,

48. <http://the-true-jw.oltenia.ro/index-fr.html>

même si elle affirme de ne pas être « une religion » et vouloir « persister dans le rejet des traditions religieuses de toutes sortes ». Apparemment, ses griefs à l'encontre de l'organisation jéhoviste remontent à l'époque où Rutherford en a pris la tête, mais leur scission en 1992 semble plutôt résulter des changements constatés alors dans la politique des Témoins de Jéhovah.

L'association LVFTJ utilise donc le web pour entrer dans la controverse et exposer ses arguments au public qu'elle souhaite toucher : contrairement aux deux associations précédentes, LVFTJ ne cherche pas à recruter au sein de l'organisation mais à l'extérieur. Son intérêt pour Internet n'est pas lié à ses caractéristiques spécifiques (l'anonymat, par exemple) mais à la stratégie de communication qu'il lui permet d'adopter.

L'exemple de LVFTJ présente toutefois un second intérêt : si Internet révèle l'existence de l'association au public qu'elle vise plus particulièrement, il en est de même pour le chercheur en sciences sociales qui s'intéresse à l'évolution des groupes religieux. L'utilisation d'Internet comme outil de recherche lui permet de voir ce que le média rend visible, c'est-à-dire l'évolution de l'organisation jéhoviste au regard de la mondialisation. Avec Internet, une association roumaine peut exister en dehors de tout contexte local. Il ne s'agit plus uniquement d'une association roumaine qui critique l'organisation mère : Internet offre une possibilité nouvelle de contestation aux témoins de Jéhovah du monde entier, qu'ils se situent à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation mère.

Conclusion

L'objectif principal de cette étude est de démontrer, à travers l'exemple de la controverse autour des témoins de Jéhovah sur le web francophone, l'intérêt des études qui prennent Internet comme objet de recherche. Elle doit en effet nous permettre de mieux saisir les ressorts de la controverse qui entoure l'organisation jéhoviste en France et d'apporter un supplément d'information sur le contexte social dans lequel elle s'inscrit.

La généralisation de l'usage d'Internet dans le monde entraîne une situation inédite pour l'organisation jéhoviste : alors que la parole est traditionnellement encadrée par une surveillance hiérarchique et un contrôle mutuel des membres les uns par les autres, il bouleverse la donne et rend impossible son contrôle ou son monopole. La multiplication des sites personnels et des forums de discussion animés par des témoins de Jéhovah s'explique par l'obsolescence des outils de contrôle habituels, comme la menace de l'exclusion : les recommandations et conseils de l'organisation qui cherche à juguler le phénomène, de même que la possibilité de mettre hors ligne les sites qui contreviennent à la loi, ne suffisent pas à dissuader les fidèles, qui souhaitent bénéficier de la liberté d'expression offerte par Internet. Le plus souvent, cette liberté est utilisée pour défendre les

croyances et les activités jéhovistes ou pour revendiquer leur choix d'appartenir à l'organisation des Témoins de Jéhovah.

Internet rend également possible l'émergence de nouvelles formes de contestations qui ne sont pas le fait des animateurs de sites personnels : ceux-ci s'inscrivent plutôt dans une démarche attestataire – même si le fait d'animer un site peut être interprété comme une forme de contestation vis-à-vis de l'organisation. Les différentes revendications observées sur le web francophone émanent plutôt d'individus regroupés en collectifs. C'est le cas de l'AJWRB, une association dont les membres revendiquent l'appartenance à l'organisation jéhoviste et dont l'objectif est de faire évoluer la politique officielle sur la question du sang. Internet, grâce à l'anonymat qu'il procure à ses utilisateurs, lui permet d'entrer dans la controverse sans que ses militants risquent l'exclusion.

De nouvelles problématiques émergent ainsi au sein de la controverse : la question de l'homosexualité en constitue un exemple intéressant. Mais si l'utilisation d'Internet dans le cadre de nos recherches, permet de repérer les nouvelles formes de contestation à l'œuvre, rien ne nous permet de préjuger de leur impact réel sur les témoins de Jéhovah. S'il est probable que la question du sang soit discutée au sein de l'organisation jéhoviste, il est, par contre, très improbable que l'homosexualité y fasse vraiment débat. De même, il nous est impossible, en l'absence d'une étude de terrain plus approfondie, de dire si l'entrée de LVFTJ dans la controverse via son site web, lui permet de grossir ses rangs au détriment de l'association mère.

En outre, les utilisateurs d'Internet ne sont pas forcément représentatifs de la société dans laquelle le groupe évolue. Les arguments exposés ne parviennent au grand public que lorsque l'information est reprise dans la presse : Internet donne une plus grande visibilité aux contestations mais ne leur garantit pas l'accès à un large public.

L'étude de la controverse sur le web francophone montre également que certains acteurs s'approprient les arguments d'autres acteurs présents sur Internet au niveau mondial (Danemark, États-Unis, Roumanie, etc.). Le langage employé ne constitue donc plus une barrière qui préserverait la controverse des influences extérieures à la société dans laquelle elle se déploie.

On le voit, une grande prudence d'ordre méthodologique s'impose aux chercheurs qui prennent Internet comme objet d'étude. Si son intérêt pour les recherches en sciences sociales est établi, il soulève encore de nombreuses questions.

Céline COUCHOURON-GURUNG
EHESS-CEIFR et Université d'Orléans, Laboratoire AMCO
 celine.couchouron@wanadoo.fr

- BASTIAN Jean-Pierre, CHAMPION Françoise, ROUSSELET Kathy, 2001, *La globalisation du religieux*, Paris, L'Harmattan.
- BOLTANSKI Luc, « La dénonciation », 1984, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Paris.
- , 1990, *L'Amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié.
- BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent, 2000, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- CAPONE Stéfania, « Les dieux sur le Net. L'essor des religions d'origine africaine aux États-Unis », *L'Homme*, 151, 1999, pp. 47-74.
- COUCHOURON-GURUNG Céline, 2005, *Les controverses religieuses en démocratie : le cas des Témoins de Jéhovah en France*, Thèse de l'EHESS, Paris.
- DEJEAN Frédéric, 2005, *L'inscription spatiale des églises évangéliques et pentecôtistes dans la ville : l'exemple de Lyon*, Mémoire de Master 2, Lyon, École Normale Supérieure.
- FRANZ Raymond, 1983, *Crisis of conscience*, Atlanta, Commentary Press.
- ION Jacques, 1997, *La fin des militants ?* Paris, Éditions de l'Atelier.
- , 2000, « L'évolution des formes d'engagement dans l'espace public », in BRÉCHON Pierre, DURIEZ Bruno, ION Jacques, *Religion et action dans l'espace public*, Paris, L'Harmattan.
- HADDEN Jeffrey K., COWAN Douglas E., 2000, *Religion on the Internet : Research Prospects and Promises*, New York, Elsevier Science.
- KITCHIN Rob, 1998, *Cyberspace : The World in the Wires*, Chichester, John Wiley.
- KONG Lily, 2001, « Religion and Technology : refiguring place, space, identity and community », *Area*, 33, pp. 404-413.
- , 2006, « Religion and Spaces of Technology : constructing and contesting nation, transnation, and Space », *Environment and Planning A*, vol. 38.
- ROY Olivier, 2002, *Les réseaux islamiques. La connexion afghano-pakistanaise*, Paris, Éditions Autrement.
- , 2002, *L'Islam mondialisé*, Paris, Seuil.
- WOLTON Dominique, 1999, *Internet : et après ? Une théorie critique des nouveaux médias*, Paris, Flammarion.
- , 2003, *L'autre mondialisation*, Paris, Flammarion.
- WOLTON Dominique, JAY Olivier, 2000, *Internet, petit manuel de survie*, Paris, Flammarion.

Résumé

L'étude de la controverse autour des Témoins de Jéhovah sur le web francophone, rapportée à l'étude dans son ensemble, permet de montrer l'intérêt des recherches sur Internet. Elle révèle l'apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles formes de contestation internes ou extérieures à l'organisation jéhoviste. L'anonymat procuré par Internet rend inopérants les moyens de contrôle habituel et l'organisation ne parvient plus à juguler la multiplication des sites personnels et des forums de discussion animés par des témoins de Jéhovah. Un groupe de pression interne à l'organisation apparaît sur le web, ainsi que d'autres associations constituées d'anciens témoins de Jéhovah et qui entrent dans la controverse par le biais de sites web où ils exposent leurs arguments. Internet donne une certaine visibilité à ces nouvelles formes de contestation et complique le travail du chercheur.

Mots-clés : Internet, controverse, Témoins de Jéhovah, contestation, groupe de pression.

Abstract

The study of Jehovah's Witnesses controversy on the French-speaking Web, compares to the study of the all controversy, legitimates the researches which consider Internet as an interesting object of study. It reveals the appearance of new actors and new shapes of dispute inside and outside Jehovah's Witnesses' organization. The anonymity gotten by Internet makes indeed inoperative the usual methods of control and the organization does not manage to suppress the multiplication of Jehovah's Witnesses' websites. Internet gives a visibility to these new forms of dispute and complicates the work of researchers.

Key words: Internet, controversy, dispute, Jehovah's Witnesses, lobby.

Resumen

En la intersección entre lo político y lo religioso, el estudio de la controversia alrededor de los Testigos de Jehová en Francia nos permite volver sobre el contexto social en el cual las estrategias de este actor religioso se despliegan. El estudio de esta controversia en la web francófona revela más particularmente la aparición y el crecimiento de grupos de presión internos a la organización de los Testigos. El anonimato proporcionado por Internet vuelve, en efecto, inoperantes a los sistemas de control y de monopolio de la palabra implementados por la jerarquía de los Testigos, como lo testimonia la explosión de sitios « personales » animados por fieles activos de la organización. La generalización del uso de Internet en las sociedades occidentales vuelve igualmente posible para los militantes de las asociaciones de víctimas de las sectas opuestas a los Testigos de Jehová una nueva forma de compromiso « distanciado », que no es menos intenso y que transforma en profundidad el contexto de la controversia. (Trad. de Véronica Béliveau-Giménez)

Palabras clave : Testigos de Jehová, Internet, movilización, víctimas de las sectas, Francia.